

COVID : M. Perrin organise le hold-up au profit des cadres supérieurs sur la prime de la honte !!!

Toulouse, le 22 juillet 2020

Nous avons eu droit au vol des congés et ARTT, résultat d'une gestion calamiteuse par les gouvernements successifs de la prévention en matière de pandémie : une manière de faire payer aux agents de la fonction publique l'incapacité de nos gouvernants et hauts fonctionnaires à pourvoir en ordinateurs portables et connexions informatiques une majorité d'agents de nos services. En attribuant cette prime à ceux qui ont pu télétravailler ou travailler sur site, l'administration applique donc la **double peine** aux agents qui ont été exclus de cette possibilité pour : garde des enfants de moins de 16 ans, fragilité médicale reconnue ou, simplement, choix d'attribution du matériel de télétravail fait par les responsables de service.

Maintenant, se confirme la répartition d'une prime inique à la base puisque répartie de manière différenciée selon les directions. 30 % maximum de l'effectif d'une direction pouvait en bénéficier (cela a parfois été moins). Certains départements ont décidé de ne pas attribuer au-delà de la catégorie A ...

La CGT a demandé, depuis la sortie du texte concernant la prime Covid, la répartition anonymisée avec une ligne par agent, précisant son grade, son sexe, le montant de la prime perçue et le nombre de jours de congés retenus.



En Haute-Garonne, la méritocratie à la sauce Perrin a joué à plein son rôle : la prime a été attribuée à 30 % des agents, jusqu'au grade d'AFIPA.

La direction nous avait affirmé, sans sourciller, en conférence téléphonique, que les agents percevant la prime serait majoritairement des femmes et des cadres B. La Palice aurait eu peine à être meilleur : le département comporte 65 % de femmes et 45 % de cadres B. Bravo !

On sent que certains membres de la direction auraient pu faire une belle carrière à l'INSEE !

Pour bien comprendre la répartition, il convient de rappeler **la composition de notre administration dans le département** (que nous avons extraite des éléments communiqués lors des dernières élections professionnelles - décembre 2018).

Nombre total d'agents : 1 738

Répartition des effectifs par grade :

Cadres A+ (jusqu'à AFIPA) : 138 soit 7,94 % du total

Cadres A : 287 soit 16,51 % du total

Cadres B : 778 soit 44,76 % du total

Cadres C : 566 soit 32,56 % du total

La direction a distribué 70,38 % de primes de 330 euros et 29,38 % de primes de 1 000 euros. La répartition par grades nous a été communiquée ainsi :

	Prime à 330 euros	Prime à 1 000 euros
A+	10,59 %	18,01 %
A	13,18 %	20,50 %
B	47,29 %	37,27 %
C	28,94 %	24,22 %

Une première constatation : le pourcentage de primes de 1 000 euros est plus important pour les catégories A+ et A. Ce qui démontre un premier choix effectué par le directeur.

Mais, le diable se cachant dans les détails, nous avons creusé un peu ces pourcentages. En effet, ils sont une représentation de la part perçue par les différents niveaux de cadres du département en fonction de l'effectif global. Ainsi, il y a 18,01 % de cadre A+ qui ont perçu une prime de 1 000 euros sur l'effectif de 1 738 agents.

50 % de la catégorie A+ a été bénéficiaire de la prime, contre seulement 27 % des cadres C, 31 % des B et 29 % des A !!!

Catégorie	Nbre agents ayant bénéficié de la prime 330€	% sur la catégorie	Nbre agents ayant bénéficié de la prime 1000€	% sur la catégorie
A +	41	29,71	29	21,01
A	51	17,77	33	11,50
B	183	23,52	60	7,71
C	112	19,79	39	6,89

C'est ainsi un peu plus visible. 21,01 % du corps des cadres A + a bénéficié de la prime de 1 000 euros, contre 6,89 % du corps de cadres C. Les cadres supérieurs peuvent globalement remercier M. Perrin de les avoir fait profiter de la présence de « nombreux » agents B et C dans le département.

Outre le fait que nous nous interrogeons sur le choix d'avoir attribué une prime aux cadres A+, cela n'a eu pour seul résultat que de priver les autres agents de quelques milliers d'euros.

Les premiers de cordée sont encore les grands vainqueurs de la moisson de cette prime ignoble. Des informations qui nous remontent tous les jours, il apparaît que l'injustice et l'arbitraire ont prévalu dans sa répartition. Des responsables de services ont également signalé que leurs propositions de répartition n'ont pas été suivies par la direction locale. D'autres ont visiblement réglé quelques comptes en ne l'attribuant pas ...



La CGT Finances publiques dénonce une nouvelle fois cette tentative de division immonde des personnels par le biais d'une gratification au pseudo-mérite. Nous saluons les initiatives de répartition équitable entre les collègues qui ont pu avoir eu lieu dans certains services ou le soutien financier à un agent en particulier dans un autre ...

Nous réitérons ici notre proposition de constitution d'une caisse de soutien à un mouvement de grève massif que nous appelons de nos vœux pour défendre becs et ongles l'administration des Finances publiques qui, le pic de pandémie à peine passé, est de nouveau attaquée de toute part, tant au niveau du réseau que des missions !

Ne nous trompons pas : l'ennemi n'est pas le collègue qui a perçu une prime inéquitablement répartie, mais bien nos dirigeants qui divisent pour mieux régner et liquider plus facilement notre administration.

Résistance collective !!!

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr